

**Service Réglementation/Voirie - Urbanisme**

Toute correspondance doit être  
adressée à Monsieur le Maire

Mairie d'Hellemmes  
155 Rue Roger Salengro  
59260 HELLEMMES  
Tél: 03.20.41.82.90.  
Fax: 03.20.41.82.93.

Affaire suivie par: Albert DUCROQUET

Hellemmes,

Le 25 AOUT 2010

**Madame Fabienne HACHEREZ**  
**Présidente de l'Association**  
**« Maison Boldoduc »**  
213 rue Chanzy  
**59260 HELLEMMES**

N/Réf : AD/FA/10

Objet : Collecte des braderies et foires.

Madame la Présidente,

La Direction des Résidus Urbains de Lille Métropole Communauté Urbaine prend en charge la collecte des invendus en fin de braderies et foires.

Afin d'assurer une meilleure qualité de cette prestation, je me permets de vous demander de bien vouloir relayer auprès des participants et/ou organisateurs les consignes suivantes :

Conditionnement des invendus

Les déchets issus de la manifestation doivent être regroupés en points de collecte.

Nature des déchets collectés

Sont collectés les déchets issus de la manifestation sauf les ordures ménagères, les déchets ménagers spéciaux (pots de peinture, bidons de solvant, huiles...), les déchets d'équipements électrique (appareil électroménager, informatique, téléviseurs, néons) les déchets verts, les pneus, les gravats et plaques de plâtre.

Il appartiendra donc aux participants propriétaires de ce type de déchets spécifiques de les reprendre dès la fin de la braderie.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Responsable de la Direction**  
**Urbanisme - Voirie/Réglementation**  
Etat Civil



**A. DUCROQUET**